



Doc. 13764
22 avril 2015

La tragédie humaine en Méditerranée: une action immédiate est nécessaire

Amendement¹ n° 3

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 3 par le paragraphe suivant:

« L'absence de moyens légaux d'arriver en Europe pour les réfugiés les rend dépendants d'itinéraires dangereux et a déjà causé la perte de milliers de vies. Les passeurs exploitent la situation de vulnérabilité des réfugiés en mettant leurs vies en danger. Les bateaux utilisés sont souvent impropres à la navigation et, pour engranger un maximum de profits, ils sont toujours fortement bondés ; le matériel de sécurité de base est insuffisant ou fait totalement défaut ; les passagers manquent d'eau et de nourriture en quantité suffisante ; et, souvent, les passeurs abandonnent les navires en haute mer avec à leur bord des migrants livrés à eux-mêmes, qui ont des connaissances minimales en matière de navigation et ne peuvent qu'espérer être secourus par les autorités publiques. »

Déposé par:

KATRIVANOU Vasiliki, Grèce, GUE
ANAGNOSTOPOULOU Athanasia, Grèce, GUE
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
ELZINGA Tuur, Pays-Bas, GUE
GHASEMI Tina, Suède, PPE/DC
GUNNARSSON Jonas, Suède, SOC
GÜR Nazmi, Turquie, GUE
HANŽEK Matjaž, Slovénie, GUE
JANSSON Eva-Lena, Suède, SOC
JOHNSSON FORNARVE Lotta, Suède, GUE
JÓNASSON Ögmundur, Islande, GUE
KAVVADIA Ioanneta, Grèce, GUE
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
LAVESSON Olof, Suède, PPE/DC
LOUKAIDES George, Chypre, GUE
LYMPERAKI Antigoni, Grèce, SOC
NICOLETTI Michele, Italie, SOC
OHLSSON Carina, Suède, SOC
RECORDON Luc, Suisse, SOC
STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC
VITSAS Dimitris, Grèce, GUE
VORUZ Eric, Suisse, SOC

1. 2015 - Deuxième partie de session

